



**Frédérique ROLET**  
Co-Secrétaire Générale du SNES-FSU

à

**Monsieur Luc CHATEL**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 27 septembre 2011

Monsieur le Ministre,

Nous tenons par la présente à attirer votre attention sur l'usage infondé et injuste que font certains recteurs et chefs d'établissement de la réforme du lycée pour remettre en cause les statuts des enseignants.

Recteurs et chefs d'établissements modifient les règles de calcul des heures ouvrant droit à la décharge dite de première chaire, et comptabilisent les heures en groupe pour majorer les services. Certains collègues se voient ainsi demander cette année deux heures de cours de plus sans rémunération supplémentaire. Le cas se présente notamment dans l'académie de Lille (voir la note en pièce jointe).

Le président de la République Nicolas Sarkozy s'est engagé publiquement, lors de l'abrogation du décret 2007-187 dit "de Robien", à ce que le mode de calcul des services revienne à la situation antérieure au décret du 12 février 2007. Cet engagement avait été confirmé par le Secrétaire Général du Ministère en CTPM.

La mesure décidée dans l'académie de Lille et dans des lycées d'autres académies n'est conforme ni au droit, ni aux engagements pris en 2007. Elle aboutit à une dégradation supplémentaire des conditions de travail.

Dans un contexte de gel des salaires et de paupérisation de la Fonction publique, exiger des enseignants une à deux heures de travail gratuites est une provocation. La colère a gagné les lycées lillois, elle monte ailleurs alors que les professeurs découvrent que leur travail ne sera pas rémunéré au motif d'une interprétation nouvelle et fallacieuse des textes.

Nous vous demandons par conséquent solennellement de faire annuler ces dispositions académiques et de rappeler aux Recteurs qu'ils se doivent de respecter les textes réglementaires nationaux.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'Éducation

Frédérique ROLET

CC : - Mme Josette Théophile, Directrice Générale des Ressources Humaines  
- M. Blanquer, Directeur Général de l'Enseignement scolaire

PJ : note sur la situation dans l'académie de Lille